District de la Loire de Football
2, rue de l'Artisanat
42270 Saint Priest en Jarez
Tél : 04 77 92 28 70
district@loire.fff.fr

RÈGLEMENT CHAMPIONNAT FÉMININ U18 à 8

SAISON 2019 - 2020

ARTICLE 1 – TITRES ET CHALLENGES
Le District de la Loire organise chaque saison une épreuve dénommée Championnat U18F à 8. Le vainqueur recevra un fanion.

ARTICLE 2 – COMMISSION D'ORGANISATION
La commission féminine est chargée de l'organisation et de l'administration de la compétition, suivant les directives du Comité de Direction du District.

ARTICLE 3 – ENGAGEMENTS
Le championnat est ouvert aux équipes U18 féminines évoluant à 8.
Organisation : le championnat se déroulera en deux phases.
1ère phase : en match simple, avec une ou plusieurs poule(s), suivant le nombre d'équipes engagées (soit géographiquement, soit en poule unique).
2è phase : en matchs aller et retour, de novembre à avril.
Les équipes classées dans la 1ère moitié de la ou des poules de la 1ère phase joueront en Poule ~~Excellence~~ D1
Les autres équipes joueront en Poule ~~Promo d'Excellence~~ D2.
Si le nombre d'équipes engagées n'est pas suffisant, le championnat se déroulera en matchs aller et retour sur l'ensemble de la saison.

ARTICLE 4 – DÉROULEMENT DES ÉPREUVES
4.1 - Le déroulement de l'épreuve se fera en conformité avec le statut fédéral féminin. La compétition se dispute sur un match composé de deux périodes de **35 minutes,** avec une mi-temps de 15 minutes. Les prolongations sont interdites.
Le calendrier est établi par la Commission Féminine et homologué par le Comité de Direction du District

4.2 – Le classement sera déterminé par application de l'article 23 des Règlements Sportifs du District.

4.3 - Le nombre de joueuses pouvant être inscrites sur la feuille de match est de 11 maximum (8 titulaires et 3 remplaçantes). Les joueuses remplacées deviennent remplaçantes et peuvent à nouveau rentrer sur le terrain, et ce pendant toute la durée de la rencontre.
Une équipe présentant moins de 6 joueuses est déclarée forfait.

ARTICLE 5 – ANNÉES D'ÂGE AUTORISÉES
Les catégories pouvant évoluer en championnat U18F sont les suivantes :
U18F : nombre illimité.
U17F : nombre illimité.
U16F : limitées à 5 par feuille de match.
Le nombre de joueuses licenciées, prêtées et autorisées, est de 6 maxi par club.
Les joueuses sont qualifiées après le retour du document d'enregistrement par le District et de la publication dans le Bulletin Officiel.

ARTICLE 6 – RÉCLAMATIONS
Voir l'article 35 Règlements Sportifs du District.

ARTICLE 7 – BALLONS
Voir article 41 des Règlements Sportifs du District

ARTICLE 8 – ÉQUIPEMENT – COULEURS ET MAILLOTS
Voir article 34 des Règlements Sportifs du District

ARTICLE 9 – ARBITRAGE
Voir article 49 des Règlements Sportifs du District.

ARTICLE 10 – ACCOMPAGNEMENT
Les équipes seront obligatoirement accompagnées d'un(e) dirigeant(e) licencié(e) dont le nom et le numéro de licence figureront sur la feuille de match. Si la capitaine n'est pas majeure, le (la) dirigeant(e) responsable agira comme capitaine, en-dehors du terrain.

ARTICLE 11 – FEUILLE DE MATCH
Voir article 37 des Règlements Sportifs du District.

ARTICLE 12 – DÉLÉGUÉS
Voir article 51 des Règlements Sportifs du District.

ARTICLE 13 – RÈGLEMENTS FINANCIERS ET FORFAIT
Voir articles 25, 42 ou 45 des Règlements Sportifs du District.

ARTICLE 14 – TERRAINS
Il doit avoir les dimensions suivantes : longueur = 50 m. à 75 m. ; largeur = 45 m. à 55 m, Dans la mesure du possible, utiliser la moitié d'un terrain à 11.
La surface de réparation est déterminée par une zone de 26 m. x 13 m.
Point de pénalty à 9 m. de la ligne de but.
Le coup de pied de sortie de but se fera à 9 m.

ARTICLE 15 – MATCH A REJOUER
Voir article 29 des Règlements Sportifs du District.

ARTICLE 16 – DIVERS
16.1 - Le hors-jeu est identique au Football à 8.
16.2 - La gardienne ne peut prendre à la main, une passe volontaire au pied d'une de ses partenaires.
16.3 - Les fautes et coups francs sont identiques au Football à 8.
16.4 - Tous les cas non prévus par le présent règlement, seront tranchés par la commission compétente du District de la Loire, conformément aux règlements de la Ligue AURA et de la Fédération Française de Football.

~~Date d'effet saison 2016/2017.~~ Date d'effet saison 2019/2020